

Carlo Thelen plaide pour un taux global de 15 %

Luxembourg. Dans un article publié sur son blog, Carlo Thelen, directeur général de la Chambre de Commerce, aborde les enjeux de la réforme fiscale et plaide très clairement pour la mise en œuvre progressive d'un taux global et unique de l'impôt des sociétés, couvrant l'impôt sur les revenus des collectivités (IRC) et l'impôt commercial communal (ICC) de même que le prélèvement «Fonds pour l'emploi», de 15 % dès 2020. Afin de ne pas entraver l'autonomie financière des communes, il propose de mettre en place «un système de rétrocession de l'Etat central vers les communes selon les clés existantes, tout en simplifiant considérablement le système». L'économiste précise également qu'un taux d'affiche global de 15 % se situerait à mi-chemin des taux appliqués chez les concurrents stratégiques du Luxembourg: l'Irlande et le Royaume-Uni. Il constituerait pour notre économie «un indispensable produit d'appel à l'heure de l'étiollement du secret bancaire, des règles anti-BEPS, de la lutte contre les ,aides d'Etat', etc.» (ndp)